

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

25 JAN. 2018

Dossier complet le :

25 JAN. 2018

N° d'enregistrement :

F2018 - 3386

### 1. Intitulé du projet

Création d'une route de liaison entre la route de Wasselonne et l'avenue François Mitterrand à Strasbourg Poteries

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Robert HERRMANN -Président de l'Eurométropole

RCS / SIRET

24670048800017

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6)a)	- création d'une route sur environ 160 ml

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de liaison concerne:

L'aménagement d'un pôle d'échanges bus/TRAM qui permettra une meilleure interconnexion du réseau de transports en commun avec l'ouest de Strasbourg. Il se composera :

- > d'une voirie à double sens et d'un accès mutualisé avec le P+R (Parking Relais) Poteries existant,
- > de 16 places de stationnement pour augmenter la capacité du P+R existant,
- > de cinq quais pour la dépose voyageurs,
- > d'interconnexions piétonnes entre les rues adjacentes,
- > d'un nouveau local à vélos sécurisé,
- > d'un bloc sanitaire.

## 4.2 Objectifs du projet

La création de cette voie de liaison vise à :

- > Augmenter l'attraction des transports en commun en améliorant l'interconnexion avec le réseau TRAM -ligne D situé à proximité, sur l'avenue François Mitterrand et l'Ouest de Strasbourg,
- > Déplacer le terminus de la ligne 4 passant actuellement dans la rue Cerf Berr, et créant des conflits de circulation et des problèmes d'insécurité au niveau du groupe scolaire implanté dans cette rue,
- > Permettre le battement et le retournement des lignes urbaines et interurbaines,
- > Augmenter l'offre en stationnement du P+R existant qui est très sollicité,
- > Augmenter la capacité du parking vélos,
- > Optimiser le maillage des cheminements piétons.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont programmés à l'été 2018, sur une période d'environ 2,5 mois et pour une livraison prévisionnelle pour la rentrée 2018. Ils se définissent comme suit:

- nettoyage du site et terrassements pour la mise en œuvre de la future structure de chaussée (env. 1 mois).
- aménagement de surface comprenant:
  - > réalisation de la chaussée de 6,50m de largeur, comprenant un tronçon de 14,00m de largeur pour permettre le doublement des bus à l'arrêt,
  - > mise en place de 5 quais de dépose des voyageurs,
  - > pose d'un réseau d'éclairage public (génie civil et mobiliers),
  - > mise en place d'un carrefour à feux au débouché sur la route de Wasselonne (génie civil et mobiliers),
  - > réimplantation du bloc sanitaire en limite de projet, côté avenue François Mitterrand,
  - > mise en place de l'abri Véloparc
  - > mise en place de la signalisation verticale et horizontale,
  - > plantations couvre sol et engazonnement.

(environ 1,5 mois).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Voie réservée , à la circulation en double sens, aux bus urbains, aux cars interurbains et à l'accès VL du P+R

Passages de bus estimés, pendant la semaine: 150 par jour.

- > Terminus ligne 4a,
- > Retournement et battement de la ligne 70 ,
- > Retournement et battement de la nouvelle ligne interurbaine 41,
- > Accès/Sorties au P+R existant par la route de Wasselonne.

Assurer les cheminements piétons entre l'impasse Marcelle Cahn et l'avenue François Mitterrand. Ainsi qu'entre l'impasse Marcelle Cahn et la route de Wasselonne pour rejoindre la commune d'Eckolsheim.

Proposer du stationnement sécurisé pour les vélos (Véloparc).

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale du projet : environ 3 850,00 m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>
Longueur du projet environ 160 ml	ml
Largeur du projet :	
- une section de 82,00ml de longueur et de 35,00ml de largeur	ml
- une section de 75,00ml de longueur et de 13,00ml de largeur	ml

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Avenue François Mitterrand (point de départ) et route de Wasselonne (point d'arrivée) à Strasbourg Poteries.

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 7 ° 6 9 ' 1 9 " 3 7 Lat. 4 8 ° 5 8 ' 3 4 " 5 3

Point d'arrivée :

Long. 7 ° 6 9 ' 0 5 " 2 4 Lat. 4 8 ° 5 8 ' 3 2 " 3 0

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit a été approuvé par délibération, en commission permanente du conseil de la Communauté Urbaine de Strasbourg le 17/10/2014.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Strasbourg est couvert par un plan de prévention du risque d'inondation et par un plan de prévention des risques technologiques (port aux pétroles). Le PPRi est prescrit par l'arrêté du 17/01/2011 et le PPRT est approuvé par arrêté du 23/11/2013. L'emprise du projet, objet de la demande, ne se situe pas dans les périmètres concernés par le PPRT et le PPRi. Pas de PPRN sur la commune de Strasbourg.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet est une friche urbaine sur laquelle on constate la présence de tas de déblais anthropiques et des merlons périphériques. Un prestataire a été missionné pour déterminer la nature et les modalités d'élimination et/ou de valorisation de ces matériaux et déchets de chantier.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Temporairement, dans le cadre des travaux de création (engins de chantier, camions...). En exploitation, cela reste dans le cadre de la nature du projet (création de voirie). En dehors de la nouvelle ligne 41, ce sont essentiellement des reports de déplacements de bus déjà existants sur les voies à proximité (rue Cerf Berr et avenue François Mitterrand).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, par la présence d'engins de travaux publics et sur la durée de réalisation.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, la mise en place des matériaux structurels de chaussée et trottoirs nécessitent un compactage pour assurer la pérennité de l'ouvrage. Cette phase, réalisée par des engins compacteurs est limitée dans le temps (lors des opérations de mise en œuvre des structures).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Dans le cadre du projet, un réseau d'éclairage publics sera posé pour assurer la sécurité et l'exploitation du site.</p> <p>Les luminaires proposés en source LED permettent une optimisation de la diffusion lumineuse avec un éclairage précis et constant.</p> <p>Les émissions lumineuses sont orientées vers le domaine public.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, de façon résiduelle, avec des émissions de poussières. A la marge en fonctionnement, par le report de la circulation des transports en commun qui se fait actuellement en partie dans la rue Cerf Berr et sur l'avenue François Mitterrand.</p> <p>Ce projet favorise l'utilisation d'un mode de déplacement collectif.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront collectées par des puisards de rue et gérées par une bache de rétention de 140m<sup>3</sup> avec une limitation de débit de 4l/sec. Elles seront rejetées dans le collecteur unitaire existant dans l'impasse Marcelle Cahn. Le calcul hydraulique prend en compte l'ensemble du bassin versant du P+R pour une pluie de retour 20 ans.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le bloc sanitaire existant dans l'avenue François Mitterrand et réservé aux personnels de la CTS, sera réimplanté dans le projet. Il sera situé dans l'angle de la future liaison et l'avenue François Mitterrand, côté pair.</p> <p>Les eaux usées seront rejetées pour leur totalité dans le collecteur d'assainissement unitaire existant dans l'impasse Marcelle Cahn.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets de chantier proviennent des terrassements, des tas de déblais anthropiques et des merlons périphériques existant qui sont composés, en première investigations de matériaux inertes. Un prestataire a été missionné pour déterminer leur nature et les modalités d'élimination et/ou de valorisation de ces matériaux et déchets de chantier.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Sur le projet existant parking P+R ( 105 places):

- > Par l'augmentation de l'offre en stationnement (16 places).
- > Par la mutualisation de la voie d'accès (déjà existante) et la future liaison entre la route de Wasselonne et l'avenue François Mitterrand. Cela concerne la section de 75,00ml de longueur et de 13,00ml de largeur (Cf.:paragraphe 4.5).

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- > ce projet permet de clarifier la nature exacte des déblais (pollués ou non) d'origine inconnue, qui sont déposés sur site. Ils seront traités et /ou évacués en fonction des prescriptions découlant des retours d'analyses,
- > la réalisation de ce projet, permettra également d'ouvrir et de faire vivre ce site, pour éviter certains dépôts sauvages (côté impasse Marcelle Cahn) qui peuvent potentiellement être, à terme, générateurs de pollution du sol,
- > le projet favorise le mode de déplacement en transport en commun, il participe à une meilleure interconnexion du réseau existant, ce qui rend l'utilisation des bus et TRAM plus attractive,
- > le projet est bénéfique pour la santé humaine en favorisant les modes actifs. D'une part, par l'utilisation du vélo avec le doublement de la capacité de parking. Le Véloparc existant de 20 places est saturé depuis 2014 (information PLD Ouest). D'autre part, il incite à la marche à pieds par l'augmentation du linéaire de cheminements et le maillage des liaisons piétonnes.
- > Les talus plantés de plantations basses, type couvre sol (variétés à fleurs de type cotoneaster et lierre terrestre), ainsi que les surfaces engazonnées seront des refuges et source de nourriture pour nombres d' insectes.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments fournis, ci-dessus, au paragraphe 6.4., et par rapport aux enjeux de mobilité plus respectueuses de l'environnement ( optimisation des interconnexions des transports collectifs, garage à vélos sécurisé, maillage des cheminements piétons ), ce projet devrait être dispensé d'étude d'impact.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Strasbourg

le,

19/02/2018

Signature

  
**Pierre LAPLANE**  
Directeur Général des Services

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

